

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE

Helexia Patrimoine, 15 rue Louis Lumière 35131 Chartres de Bretagne
SARL au capital de 5000€ - RCS RENNES 503 518 375 - NAF 7022Z

TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies par notre entreprise sont enregistrées dans un fichier informatisé par Monsieur J Laisnard pour le bon suivi administratif et commercial des dossiers clients. Elles sont conservées pendant 5 ans après la fin de la relation d'affaire, 10 ans en matière immobilière, et pourront être transmises à nos partenaires dans le cadre du suivi administratif des dossiers de nos clients. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Helexia Patrimoine, 15 rue Louis Lumière 35131 Chartres de Bretagne 02 90 01 62 47 contact@helexia-patrimoine.fr. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 08042370 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

- CIF (Conseiller en Investissements Financiers) : susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'ANACOFI-CIF (Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, adresse internet : <http://www.anacofi.asso.fr/fr/>) association agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers, adresse courrier : 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 et internet : www.amf-france.org). Cette activité est contrôlable par l'AMF.
- IAS (Intermédiaire en Assurance) dans la catégorie Courtier en assurances de personnes travaillant avec un nombre limité de compagnies (catégorie B) et offrant un conseil de niveau 1 DDA.
- IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement) dans la catégorie Mandataire non exclusif auprès de :
 - My Money Bank, Tour Europlaza 20 Avenue André Prothin 92063 PARIS LA DEFENSE France. Orias n° 07023998

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4, place de Budapest 75436 Paris Cedex 09 – <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>.

Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : Zurich Insurance Plc - 112 rue de Wagram 75017 Paris
Numéro de police : 7400026945

Pour des montants de	CIF	IAS	IOBSP
Responsabilité Civile Professionnelle	1 000 000 €	2 500 000 €	2 000 000 €
Garantie financière	N/A	115 000 €	115 000 €

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou sur simple demande à votre conseiller.

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que : des questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

PARTENAIRES

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Allianz Avip Axa Théma Generali Vie UAF Predica/Spirica	Compagnie d'assurances	Convention de partenariat	Rétrocessions
MyMoneyBank	banque	Convention de distribution	Rétrocessions
Sogenial Corum Alderan Perial AM Nextstage AM 123 I.M	Sociétés de gestion	Convention de distribution	Rétrocessions

Les noms des autres compagnies ou sociétés avec lesquelles il existe un accord de commercialisation ou une convention pourront être communiqués sur simple demande.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

CIF

- Honoraires : facturation d'honoraires de conseils forfaitaires de 125 € HT soit 150 € TTC, dans l'hypothèse où elles ne seraient pas suivies d'une intermédiation sur produits financiers. La tarification d'un Audit patrimonial sera au maximum de 500 € HT soit 600 € TTC pour 4 heures forfaitaires et détaillée préalablement par lettre de mission au tarif horaire applicable de 125 € HT soit 150 € TTC.
- Intermédiation : Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.
Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers

IAS

- Honoraires : facturation d'honoraires de conseils forfaitaires de 125 € HT soit 150 € TTC dans l'hypothèse où elles ne seraient pas suivies d'une intermédiation d'assurance.
- Intermédiation : Le client est informé que pour acte d'intermédiation le cabinet est rémunéré par une partie des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser et par une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 80% de ceux-ci.

IOBSP

- Avant la conclusion de toute opération de banque ou service de paiement ou de tous travaux et conseils préparatoires, l'intermédiaire doit convenir, avec son client, y compris tout client potentiel, par écrit ou sur un autre support durable, des frais éventuels et, le cas échéant, de la rémunération qui lui seront dus.
- Lorsque l'opération de banque est relative à un contrat de crédit immobilier, l'intermédiaire précise s'il perçoit, au titre de cette opération, une rémunération de l'établissement de crédit, de la société de financement, de l'établissement de paiement ou de l'établissement de monnaie électronique concerné et quels en sont le montant ou, si ce montant n'est pas connu, les modalités de son calcul.

MODE DE COMMUNICATION

Tous modes de communications pourront être utilisés dans le cadre des échanges avec le client : téléphone, mail, Visio, rendez-vous en présentiel, courrier...

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et recommandation ACPR du 9 mai 2022)

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

- Helexia Patrimoine, 15 rue Louis Lumière 35131 Chartres de Bretagne
- Tel 02 90 01 62 47
- Mail : contact@helexia-patrimoine.fr

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi, 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

- Pour les activités de CIF : Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02. Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>
- Pour les activités d'assurance : La Médiation de l'Assurance TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09. Site internet : <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>
- Pour les activités d'IOBSP : Médiation de la consommation - ANM Conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES. Site internet : <https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en double exemplaire à Le

Le Client
Nom, Prénom
Signature

Le Conseiller
Nom, Prénom
Signature